

Conopholis d'Amérique *Conopholis americana*

Espèce vulnérable au Québec

5 à 25 cm



CARACTÉRISTIQUES

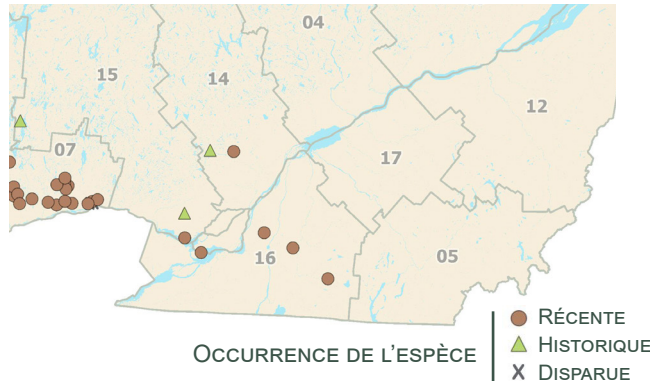
- Plante rattachée aux racines d'un chêne rouge dont elle dépend entièrement
- Plante sans chlorophylle (jaune ou brune)
- À l'automne, ressemble à un vieux cône de pin blanc



PÉRIODE D'OBSERVATION

IDENTIFICATION | tôt l'été
 FLEURS | fin mai à mi-juillet
 FRUITS | à partir du début de l'été

RÉPARTITION AU QUÉBEC



HABITAT

Plusieurs types de peuplement incluant toujours le chêne rouge, en association avec d'autres espèces. Contrairement à son hôte, le conopholis d'Amérique préfère un sol profond et humide pour son développement.



PRINCIPALES MENACES

- Récolte des chênes auxquels ils sont rattachés
- Raréfaction des chênaies
- Perte d'habitats (développement résidentiel)

AMÉNAGER SA FORÊT EN PROTÉGEANT LA FLORE EN SITUATION PRÉCAIRE

Votre boisé contribue à la protection des espèces forestières menacées, vulnérables ou susceptibles. Il est souvent préférable d'éviter les travaux d'aménagement forestier dans leurs habitats. Si de telles activités doivent y être réalisées, la protection de ces espèces demande les précautions qui suivent.

ÉTAPE 1 : IDENTIFIER ET LOCALISER L'ESPÈCE

Sur le terrain, durant la saison propice à son identification, localiser (ou faire localiser par une personne compétente) les plants de l'espèce, puis délimiter les zones qu'ils occupent (zones d'occupation) ainsi que la zone d'atténuation qui les entoure.



ÉTAPE 2 : PROTÉGER LES PLANTS

Cette espèce est protégée en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Il est notamment interdit d'en détruire, mutiler ou récolter les plants ou ses parties (art. 16).



ÉTAPE 3 : ÉVITER LES PLUS FORTES PERTURBATIONS dans les zones d'occupation et d'atténuation

- Ø Aires d'empiement de bois
- Ø Construction de chemins
- Ø Drainage forestier
- Ø Coupes totales
- Ø Scarifiage



ÉTAPE 4 : ADAPTER SES PRATIQUES EN FONCTION DE LA SENSIBILITÉ DE L'ESPÈCE AUX PERTURBATIONS

Sensibilité à l'ouverture du couvert forestier

Faible à modérée

Sensibilité à la modification du drainage

Faible à modérée

Sensibilité au piétinement et au bris mécanique

Faible à modérée

DANS LES ZONES D'OCCUPATION ET D'ATTÉNUATION

- L'ouverture du couvert forestier est permise. Pratiquer des coupes partielles ou des éclaircies de faible intensité afin de maintenir l'ombre et son effet bénéfique sur l'humidité du sol.
- Éviter de modifier le drainage et diminuer l'empreinte au sol : utiliser un porteur adapté et planifier les sentiers de débardage sur des sols d'une capacité portante adéquate.



DANS LA ZONE D'OCCUPATION

- Réaliser les travaux forestiers seulement l'hiver sur sol gelé.
- Éviter les sentiers de débardage sauf si un important couvert de neige protège le sol du piétinement.
- Éviter de déposer des déchets de coupe (branches, etc.).

Si l'identification ou la localisation de l'espèce n'est pas possible, il est recommandé d'appliquer les mesures de protection à l'ensemble du peuplement forestier.

Aviser les travailleurs des endroits où se trouvent les plants ainsi que des mesures de protection à mettre en place.

Cette fiche a été élaborée grâce à l'intégration d'éléments scientifiques et de discussions entre experts provenant notamment du MFFP et du MELCC. Les recommandations sont sujettes à évoluer en fonction du développement des connaissances. Pour les références, visitez afm.qc.ca/fiches-paf-bonifies.

Réalisée par :



En partenariat avec :



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
 This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et Changement climatique Canada

Environment and Climate Change Canada

